LIFT

LABORATOIRE DE L'INNOVATION
ET DU FUTUR DU TRAVAIL

POLICY PAPER 2026-01 · SEPTEMBRE 2026

Pourquoi l'IA ne rend pas (encore) la France plus productive

Des usages répandus mais une intégration superficielle dans les entreprises

Antonin Bergeaud
Simon Bunel

EN BREF

— La productivité horaire française a progressé de 28 % depuis 1995, contre 66 % aux États-Unis, et elle stagne depuis 2015. Pourtant, la France dépense autant que les États-Unis en informatique (6,5 % du PIB en 2025, contre 6,8 %). Son retard tient donc au rendement de ces dépenses, que les entreprises ne parviennent pas à convertir en gains de productivité.

— En amont, la France se situe dans la moyenne européenne pour la recherche, les brevets et le capital, mais sa puissance de calcul par habitant est plus de 50% inférieure à la moyenne européenne. L'écart avec les États-Unis est important pour l'ensemble de ces dimensions : en 2025, les entreprises françaises d'IA ont levé 4,8 milliards de dollars, soit 58 fois moins que les entreprises américaines, pour une population cinq fois moins nombreuse.

— Les Français utilisent l'IA générative à titre individuel au moins autant que les autres Européens, mais leurs entreprises l'intègrent moins. Seules 18 % des entreprises françaises l'utilisent, contre 26 % en Allemagne, et ce retard se concentre dans les PME. Au travail, 28 % des actifs s'en servent, contre 43 % aux États-Unis, et la part de leur temps de travail qu'ils lui consacrent est deux fois plus faible.

— L'intégration reste superficielle : les entreprises françaises qui utilisent l'IA y recourent autant que les américaines pour le développement de produits, mais bien moins pour les processus internes, le marketing, la relation client ou les ressources humaines : des fonctions transversales qui exigent de réorganiser le travail et de partager des données.

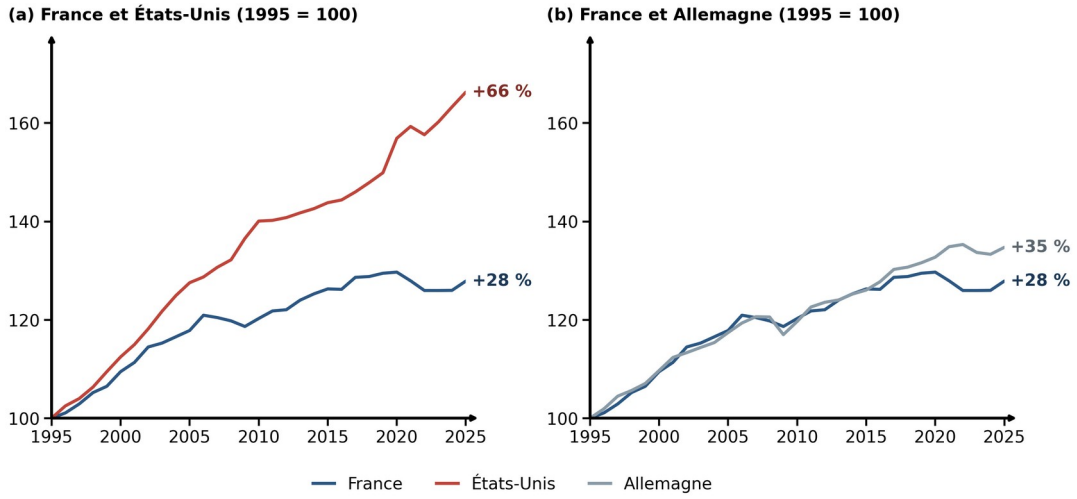
— Ce retard tient d'abord aux organisations : près de sept actifs français sur dix (69 %) ne reçoivent de leur employeur ni encouragement, ni outil, ni formation à l'IA, contre 44 % aux États-Unis. Une restructuration y coûte cinq fois plus cher qu'aux États-Unis, et le déploiement d'outils d'IA, même en phase pilote, requiert la consultation préalable du CSE. Le coût lié à l'utilisation des données pèse sur l'ensemble des entreprises européennes, et ni les compétences ni les obstacles déclarés n'expliquent une part importante de l'écart.

La France est-elle en train de manquer le tournant de l'intelligence artificielle ? Différentes dimensions doivent être considérées pour analyser cette question : les capacités dont le pays dispose pour développer des solutions d'IA adaptées, l'état de la diffusion de la technologie dans ses entreprises, et la capacité à en tirer des gains de productivité. Cette note propose de les examiner en comparant systématiquement la France à l'Allemagne, à la moyenne de l'Union européenne (UE) et aux États-Unis, à l'aide de différentes enquêtes et données publiques.

Une dépense informatique au niveau américain mais une productivité à l'arrêt

Depuis 1995, la productivité horaire du travail a progressé de 28 % en France, contre 35 % en Allemagne et 66 % aux États-Unis (figure 1). Elle ne progresse plus depuis 2015 et reste en 2025 sous son niveau de 2019.

Figure 1. Productivité horaire, France, États-Unis et Allemagne, 1995 = 100



Notes : PIB par heure travaillée dans l'ensemble de l'économie, à parité de pouvoir d'achat fixe (base 2020), indice 1995 = 100. Sources : base LongTermProductivity de Bergeaud, Cette et Lecat (2016), version 2.7, prolongée jusqu'en 2025 par les indices Eurostat de productivité horaire réelle (France, Allemagne) et les séries du BEA et du BLS (États-Unis).

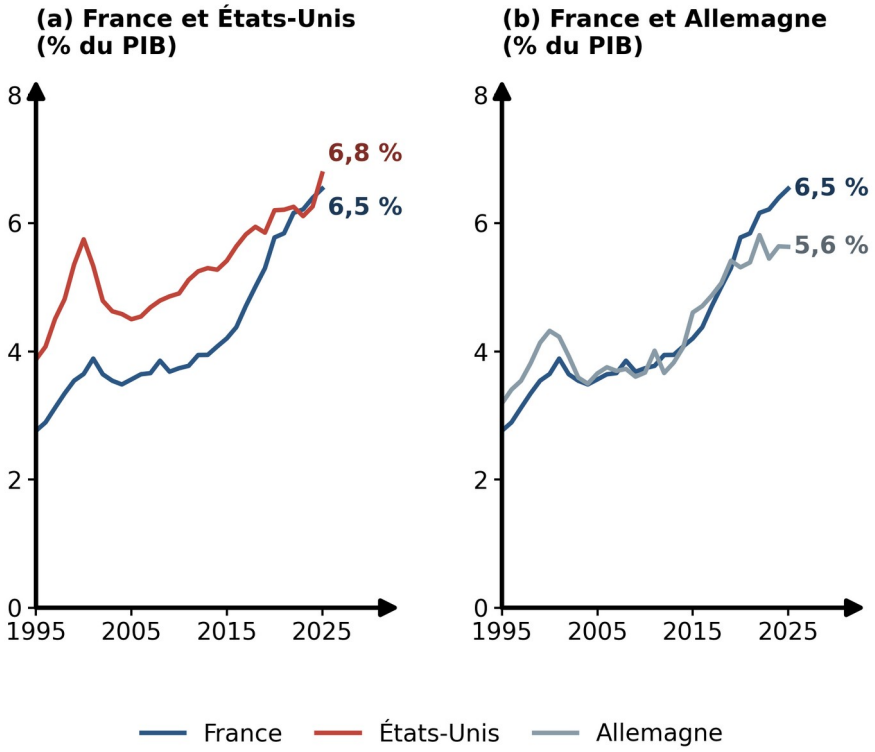
Initialement, cet écart a été attribué à un retard d'investissement dans les technologies de l'information et de la communication, mais cela semble ne plus être le cas depuis une quinzaine d'années. En effet, la France consacre en 2025 6,5 % de son PIB à l'informatique, matériel, logiciels et services compris, contre 6,8 % aux États-Unis et 5,6 % en Allemagne, alors qu'elle accusait deux points de retard sur les États-Unis en début des années 2000 (figure 2)[1]. L'écart qui subsiste encore porte sur le matériel informatique, dans lequel les États-Unis ont investi 434 milliards de dollars en 2025, près de six fois plus que la France par habitant, pour équiper leurs centres de données, et un début de divergence pourrait apparaitre. Ce poste pèse d'ailleurs directement sur la croissance, puisque

1 Comparer l'investissement informatique entre pays se heurte à une convention comptable. Une même dépense en logiciels ou en services informatiques, qu'il s'agisse de développement, de licences, de maintenance ou de conseil, peut être enregistrée comme un investissement dans un pays et comme une consommation intermédiaire dans un autre (voir à ce sujet Lequiller, 2003). La France et les États-Unis comptabilisent ainsi environ la moitié de ces dépenses comme de l'investissement, contre à peine un sixième en Allemagne. L'investissement allemand en logiciels apparaît dès lors quatre fois plus faible que l'investissement français, alors que les dépenses totales des deux pays sont proches. Pour rendre les pays comparables, nous considérons donc l'ensemble des dépenses en logiciels et services informatiques, indépendamment de leur traitement comptable. Les tableaux entrées-sorties permettent d'estimer la part de ces dépenses enregistrée comme investissement dans chaque pays. En 2022, elle atteint 53 % en France et aux États-Unis, contre 17 % en Allemagne, hors achats entre entreprises du secteur informatique. Nous rapportons l'investissement mesuré à cette part pour retrouver la dépense totale, puis nous ajoutons les dépenses en matériel informatique, dont le traitement comptable varie beaucoup moins entre pays.

l'investissement numérique a apporté 0,7 point de croissance aux États-Unis en 2025, soit un tiers du total, contre 0,1 point en France (Adjerad et Vermersch, 2026).

Ce rattrapage de l'investissement informatique a pourtant coïncidé avec une période de faibles gains de productivité agrégée, comme nous l'avons vu. Or le décalage apparaît précisément dans les secteurs où l'on pourrait attendre les gains associés au numérique. Le Conseil d'analyse économique estime que 86 % du décrochage de la productivité française par rapport aux États-Unis provient des secteurs liés au numérique, dont 64 % des secteurs fortement utilisateurs de ces technologies. Cette décomposition conduit à chercher une partie de l'explication dans la capacité des entreprises à transformer leur équipement numérique en gains de productivité. Le rapport met notamment en avant les compétences et l'organisation des entreprises (Bergeaud, Bunel, Jaravel et Roulet, 2026). Cette difficulté avait déjà été observée lors de la diffusion des technologies de l'information. À équipement comparable, les filiales de multinationales américaines installées en Europe tiraient davantage de productivité des TIC que les entreprises européennes. Bloom, Sadun et VanReenen (2012) relient une partie de cet avantage à leurs pratiques managériales, plus proches de celles utilisées aux États-Unis. L'accès aux technologies peut ainsi converger rapidement entre pays alors que leur capacité à les intégrer dans l'organisation productive reste durablement différente.

Figure 2. Dépense informatique harmonisée, en % du PIB, 1995-2025



Notes : Investissement en matériel informatique et de télécommunication plus dépense en logiciels et services informatiques, investissement et consommation intermédiaire confondus, en % du PIB. La dépense en logiciels et services est l'investissement en logiciels et bases de données des comptes nationaux divisé par la part de cette dépense enregistrée en investissement, calculée dans les tables des emplois hors achats des branches de l'édition et de l'informatique (53 % en France et aux États-Unis, 17 % en Allemagne en 2022), lissée sur trois ans et tenue constante hors des années couvertes (1997-2023 aux États-Unis, 2010-2022 en Allemagne, moyenne 2020-2022 en France). Allemagne 2025 prolongée par la croissance de l'investissement en propriété intellectuelle et en matériel TIC. Sources : OCDE, tableau 8 ; BEA ; Eurostat, naio_10_cp16 et nama_10_an6 ; PIB Eurostat et BEA. La mesure ne compte pas le personnel informatique interne affecté à l'exploitation.

En amont, la France est dans la moyenne européenne, sauf pour le calcul

Sur la période 2020-2024, les chercheurs basés en France ont publié chaque année 107 articles de recherche en IA par million d'habitants, un niveau proche de la moyenne de l'UE et égal à 77 % du

niveau américain (figure 3). Entre 2016 et 2018, la France publiait même un peu plus que les États-Unis par habitant, et a depuis reculé bien davantage que la moyenne de l'UE, passée de 87 % à 79 % du niveau américain, et que l'Allemagne, restée au niveau américain. En termes de citations, la France n'atteint que 49 % du niveau américain, soit un écart plus marqué encore que pour le nombre de publications. Les écarts se creusent à mesure que l'on descend la chaîne de valeur. Ainsi, en 2023, la France a déposé 136 demandes internationales de brevets en IA, contre 3 180 pour les États-Unis, soit un rapport de 1 à 4,8 par habitant, proche de celui de la moyenne de l'UE sur 2019-2023.

Du côté du capital financier investi, les entreprises d'IA françaises ont levé 4,8 milliards de dollars en 2025, contre 275 milliards aux États-Unis, un rapport de 1 à 58 pour une population seulement cinq fois plus petite et un PIB neuf fois plus petit[2]. Par habitant, l'écart s'est creusé, passant d'un rapport de 1 à 7 sur 2018-2024 à un rapport de 1 à 12 en 2025. Les montants français sont aussi très concentrés, puisque la levée de 1,7 milliard d'euros de Mistral AI en septembre 2025 représente près d'un quart du capital-risque investi cette année-là dans la deep tech française (Dealroom, 2026). La France reste au-dessus de la moyenne européenne, et ce décrochage est européen autant que français.

Sur le calcul intensif, la France apparaît également en retrait par rapport à plusieurs de ses voisins européens. Dans le classement TOP500 de juin 2026, qui recense les 500 supercalculateurs les plus puissants ayant publié une performance au benchmark LINPACK, les systèmes installés en France cumulent 317 pétaflops, contre 1 403 en Allemagne et 7 031 aux États-Unis (TOP500, 2026). Rapportée à la population, cette capacité représente 4,6 pétaflops par million d'habitants en France, contre 10,2 dans l'Union européenne, et moins d'un tiers du niveau allemand, désormais porté par le système exaflopique JUPITER. Ces chiffres ne mesurent toutefois qu'une partie des capacités de calcul disponibles puisque le TOP500 ne recense que les systèmes entrant dans son classement et sous-estime notamment les capacités privées des grands fournisseurs de cloud, particulièrement importantes aux États-Unis. Il donne donc davantage une indication sur la position française dans le calcul intensif de très haut niveau qu'une mesure exhaustive de la puissance disponible pour l'IA. L'arrivée d'Alice Recoque illustre par ailleurs la rapidité avec laquelle ce classement peut évoluer : ce seul système, actuellement en cours d'installation, doit dépasser un exaflop de performance soutenue et ferait plus que quadrupler la capacité française actuellement recensée par le TOP500.

Ces moyens placent la France dans la moyenne européenne, avec un retard propre sur le calcul et un décrochage sur le capital qu'elle partage avec le reste de l'Union. Ces écarts peuvent bien sûr rapidement changer, dans un sens comme dans l'autre compte tenu de la vitesse de développement de la technologie au niveau mondial, il est toutefois notable qu'ils s'amplifient à mesure que l'on s'approche de la phase de commercialisation, ce qui invite à chercher la cause du retard davantage du côté des incitations à développer des solutions en France, comme en Europe, que du côté du capital humain.

Des usages répandus mais une intégration en entreprise moins profonde

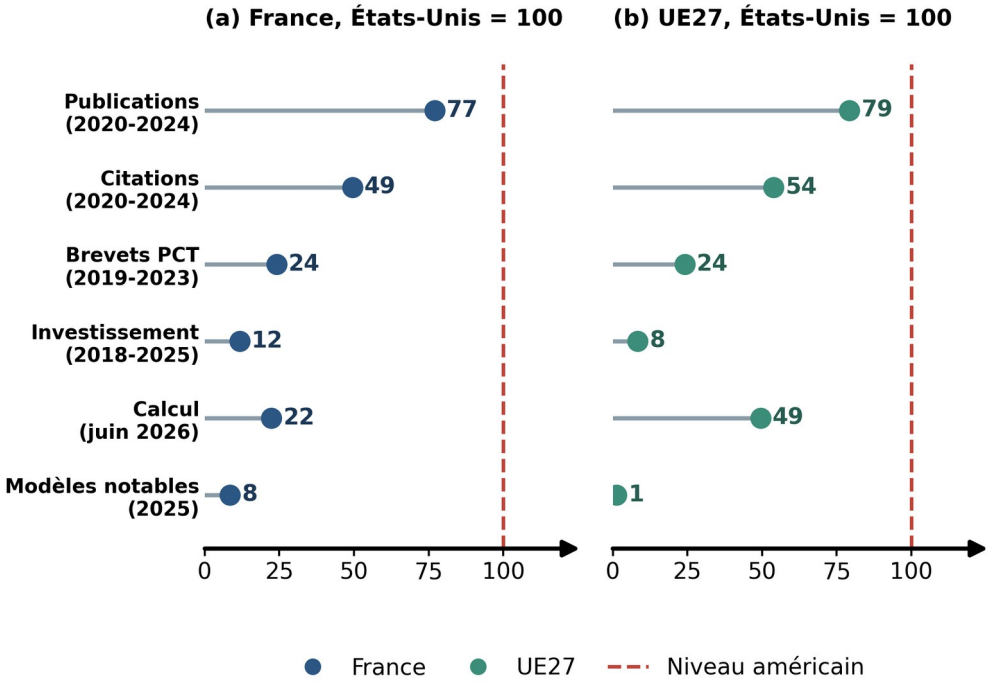
Selon Eurostat[3], 18 % des entreprises françaises de dix salariés ou plus utilisaient au moins une technologie d'IA en 2025, contre 26 % en Allemagne et 20 % dans l'UE, l'écart avec l'Allemagne ayant

2 Ces montants mesurent les fonds levés par les entreprises d'IA (tours de table et acquisitions dont le montant est public), pas leur capital physique ou immatériel ni leurs profits. Ils dépendent des valorisations, qui anticipent des profits futurs, et varient donc avec l'état des marchés financiers. À l'automne 2025, la Banque d'Angleterre jugeait tendues les valorisations des entreprises technologiques centrées sur l'IA et estimait accru le risque d'une correction brutale (Banque d'Angleterre, 2025). Lors des révolutions technologiques, l'incertitude sur la productivité de la nouvelle technologie suffit à produire des valorisations qui prennent après coup l'allure de bulles (Pástor et Veronesi, 2009). Les montants de 2025 sont très concentrés : la levée de 40 milliards de dollars d'OpenAI en mars 2025 représente à elle seule environ 15 % du total.

3 L'enquête communautaire sur l'usage des TIC, réalisée en France par l'Insee et publiée par Eurostat, interroge les entreprises de dix salariés ou plus sur l'utilisation d'au moins une technologie d'IA. La réponse à cette enquête est obligatoire en France mais facultative en Allemagne, où le taux de réponse n'atteint que 25 %, ce qui peut surestimer le niveau allemand (Bunel, Lapeyre et Lopes, 2026), néanmoins ce biais ne semble pas de nature à impacter significativement la tendance.

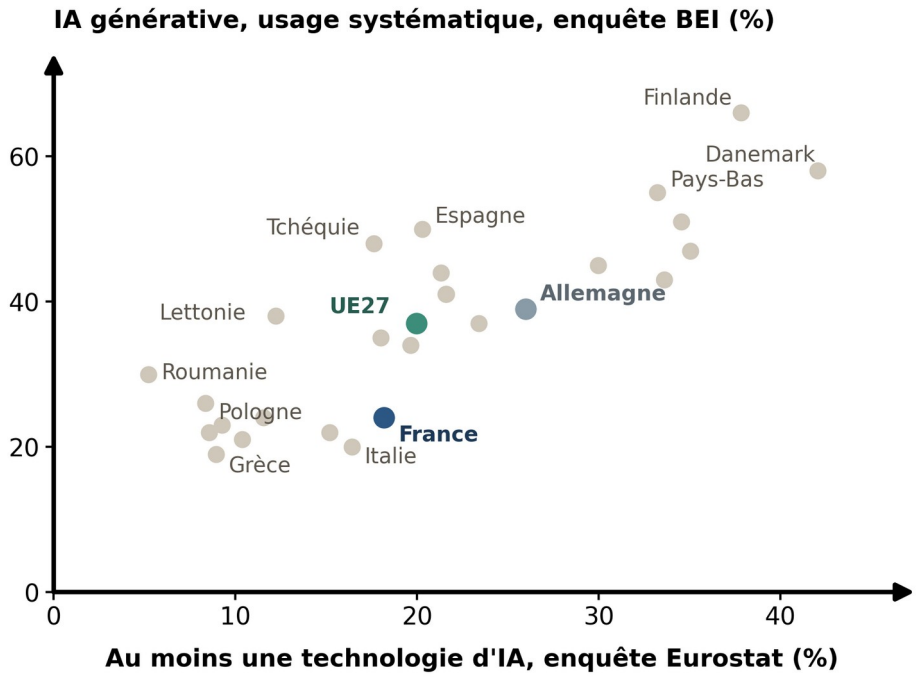
toutefois doublé depuis 2021. L'enquête de la Banque Européenne d'Investissement (BEI Investment Survey ou EIBIS) dans sa dernière vague, qui ne retient que l'usage systématique de l'IA générative et pondère les entreprises par leur valeur ajoutée, présente la France comme davantage en retard, à 24 % d'adoption, contre 39 % en Allemagne, 37 % dans l'UE et 36 % aux États-Unis. La France se classe 15e sur 27 dans la première enquête et 20e dans la seconde. La figure 4 croise les deux mesures pour l'ensemble des États membres.

Figure 3. De la recherche aux capitaux, France et UE27 face aux États-Unis, par habitant



Notes : Indicateurs par habitant, États-Unis = 100. Publications : articles de recherche en IA par an sur 2020-2024, attribués en entier à chaque pays d'affiliation ; citations reçues par ces articles (Emerging Technology Observatory, Country AI Activity Metrics, version 1.12.0 du 15 septembre 2026, dont 2024 est la dernière année complète). Brevets : demandes PCT dont au moins une classe CPC relève de G06N, par année de priorité, moyenne 2019-2023, attribuées au pays de chaque déposant au prorata de sa part (1,7 par million d'habitants et par an en France, 3,0 en Allemagne, 1,7 dans l'Union, 7,2 aux États-Unis ; OCDE, REGPAT, édition d'août 2026). Investissement privé : montants annoncés des levées de fonds et acquisitions d'entreprises d'IA cumulés sur 2018-2025 (Emerging Technology Observatory, d'après Crunchbase). Calcul : puissance Linpack (Rmax) cumulée des systèmes du classement TOP500 de juin 2026 installés dans chaque pays, soit 317 pétaflops en France, 1 403 en Allemagne, 4 602 dans l'Union et 7 031 aux États-Unis ; seuls les systèmes déclarés par leurs exploitants y figurent. Modèles notables publiés en 2025 selon Epoch AI : 59 aux États-Unis (AI Index 2026), 1 en France, aucun autre dans l'Union.

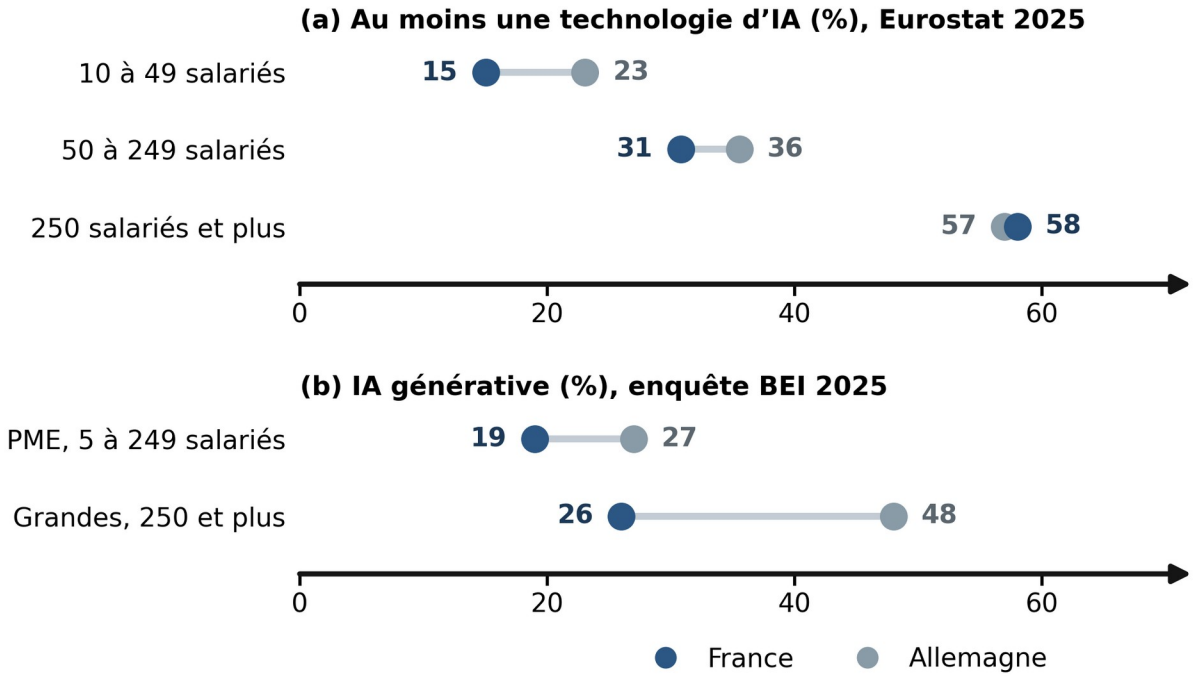
Figure 4. **Usage de l'IA dans les 27 États membres selon les deux enquêtes, 2025**



Notes : Axe horizontal : part des entreprises de dix salariés ou plus, hors secteur financier, utilisant au moins une technologie d'IA (Eurostat, isoc_eb_ai, mise à jour du 15 juin 2026). Axe vertical : part des entreprises de cinq salariés ou plus faisant un usage systématique d'outils d'IA générative dans au moins un domaine, pondérée par la valeur ajoutée (BEI, EIBIS 2025, enquête d'avril à juillet 2025, rapports nationaux). Rang de la France : 15e sur 27 dans la première enquête, 20e dans la seconde.

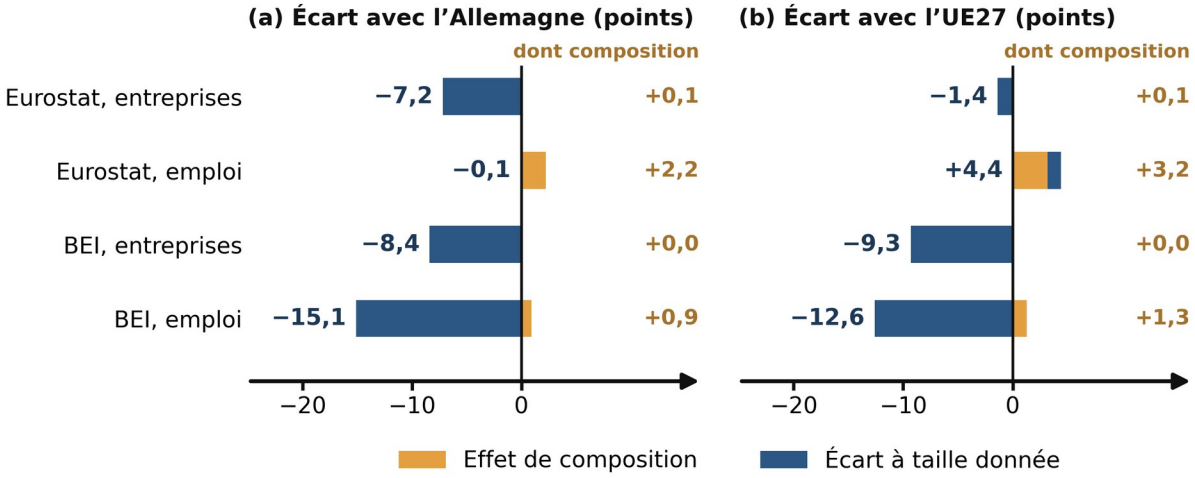
Un argument souvent avancé pour expliquer ces écarts tient à la structure différente du tissu productif en France et en Allemagne. Rapportée à sa population, l'Allemagne compte en effet davantage d'entreprises de dix salariés ou plus. Comme l'adoption croît avec la taille des entreprises, on pourrait croire que cette différence contribue à expliquer l'écart. La répartition des entreprises par taille ne l'explique pourtant pas, et joue même en sens inverse (figures 5 et 6). L'écart provient en réalité entièrement de taux d'adoption plus faibles à taille donnée, surtout dans les entreprises de 10 à 49 salariés (15 % contre 23 %). Selon Eurostat, les grandes entreprises françaises utilisent l'IA dans les mêmes proportions que les allemandes (58 % contre 57 %). Comme elles emploient 60 % des salariés, contre 53 % en Allemagne, la part des salariés travaillant dans une entreprise utilisatrice est identique dans les deux pays, à 44 %. L'enquête de la BEI confirme le retard des PME, mais fait aussi apparaître un retard des grandes entreprises (26 % contre 48 %), sur des échantillons toutefois limités à quelques centaines d'entreprises par pays.

Figure 5. **Adoption de l'IA par taille d'entreprise, France et Allemagne**



Notes : (a) Part des entreprises utilisant au moins une technologie d'IA, Eurostat 2025, par tranche de salariés. (b) Part des entreprises utilisant l'IA générative, enquête BEI 2025 (EIBIS), PME de 5 à 249 salariés et entreprises de 250 salariés ou plus.

Figure 6. **Décomposition de l'écart d'adoption, effet de composition et écart à taille donnée**

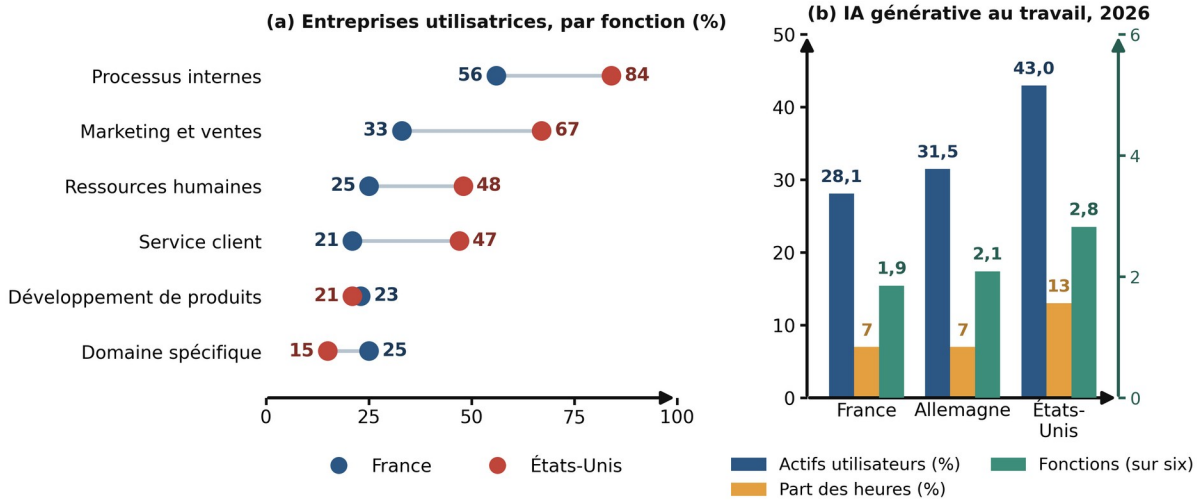


Notes : Écart de taux d'adoption agrégé décomposé en un effet de composition (écart de poids des classes de taille, valorisé au taux moyen des deux pays) et un effet à taille donnée (écart de taux par classe, au poids moyen), en pondérant par le nombre d'entreprises ou par l'emploi. Poids : Eurostat, statistiques structurelles d'entreprises 2023 (sbs_sc_ovw), entreprises de dix salariés ou plus du champ de chaque enquête, quelques cellules confidentielles françaises imputées selon la structure de l'UE27. Classes 10-49, 50-249 et 250 et plus : 83,7 %, 13,3 % et 3,0 % des entreprises en France, 83,8 %, 13,4 % et 2,8 % en Allemagne ; 22,9 %, 17,0 % et 60,1 % de l'emploi en France, 26,0 %, 21,2 % et 52,9 % en Allemagne.

Surtout, l'IA est moins profondément utilisée au sein des entreprises utilisatrices en France qu'aux États-Unis. Les entreprises françaises qui ont adopté l'IA en font moins d'usages différents que les américaines, alors qu'elles y recourent autant pour le développement de produits, voire davantage pour des applications spécialisées. L'écart se concentre hors des fonctions de production, en particulier dans les processus internes (56 % contre 84 %), le marketing et les ventes (33 % contre 67 %), les ressources humaines (25 % contre 48 %) et la relation client (21 % contre 47 %, figure 7). Une entreprise utilisatrice française couvre en moyenne 1,9 des six usages recensés, contre 2,1 en Allemagne et 2,8 aux États-Unis. Ces écarts pourraient tenir au fait que les usages transversaux exigent

de partager des données entre équipes et de réorganiser le travail. Ils prolongeraient ainsi les différences de pratiques managériales déjà observées lors de la précédente vague des technologies numériques (Bloom, Sadun et Van Reenen, 2012). L'enquête d'Eurostat va dans le même sens, avec 36 % des entreprises utilisatrices françaises combinant au moins trois technologies d'IA et 46 % associant l'IA au cloud avancé et à l'analyse de données, contre respectivement 42 % et 55 % dans l'UE.

Figure 7. Usages de l'IA générative par fonction et par les actifs, France, Allemagne et États-Unis



Notes : (a) Part des entreprises faisant un usage systématique de l'IA générative dans chaque fonction, parmi celles qui l'utilisent, résultats pondérés par la valeur ajoutée (BEI, EIBIS 2025) ; pour la France, marketing, service client et domaine spécifique sont calculés à partir de taux publiés en points entiers, à quelques points près. Dans l'Union, ces parts sont de 60 % pour les processus internes, 44 % pour le marketing, 31 % pour le service client, 25 % pour le développement de produits et 19 % pour les ressources humaines. Le nombre moyen de fonctions couvertes, sur les six du panneau (a), vaut 1,85 en France, 2,09 en Allemagne et 2,82 aux États-Unis, cette dernière valeur étant calculée en sommant les six taux du panneau (a). (b) Part des actifs occupés utilisant l'IA générative pour leur travail, et part de leurs heures de travail pendant lesquelles les utilisateurs s'en servent, janvier-février 2026, enquête harmonisée auprès d'environ 3 000 actifs par pays (Bick et al., 2026).

À titre individuel, les Français semblent pourtant s'être approprié l'IA générative au moins autant que leurs voisins, avec 37 % des 16 à 74 ans qui l'utilisent en 2025, à titre professionnel ou non, contre 33 % en moyenne dans l'UE et 32 % en Allemagne (Bunel, Lapeyre et Lopes, 2026). L'usage au travail reste en revanche moins répandu qu'aux États-Unis, où 43 % des actifs l'utilisent début 2026 contre 28 % en France, et où les utilisateurs y consacrent 13 % de leurs heures de travail contre 7 % en France (Bick et al., 2026), ce qui est cohérent avec les retards observés pour l'adoption des entreprises.

Pourquoi l'intégration reste superficielle

Les différences de composition des emplois et des entreprises (métiers, secteurs, tailles) expliquent 55 % de l'écart d'usage entre les pays européens et les États-Unis, le reste s'expliquant presque entièrement par le manque d'accompagnement et de moyens de la part des employeurs (Bick et al., 2026). La France est particulièrement en retard sur ce point. Ainsi, 69 % des actifs français ne sont ni encouragés à utiliser l'IA ni dotés d'outils ou de formation, contre 44 % aux États-Unis. Seuls 17 % sont à la fois encouragés et équipés, contre 42 % aux États-Unis. Ces chiffres rejoignent les résultats du World Management Survey, qui mesure la qualité des pratiques managériales dans de nombreux pays. Les entreprises industrielles françaises y obtiennent un score de 3,02 sur 5, contre 3,23 en Allemagne et 3,35 aux États-Unis (Bloom, Genakos, Sadun et Van Reenen, 2012). Les gains passent aussi par des investissements complémentaires en données, en logiciels et en formation (Calvino et Fontanelli, 2023 ; Aldasoro et al., 2026), dont l'insuffisance explique une partie du décrochage français lors de la diffusion du numérique (Bergeaud, Bunel, Jaravel et Roulet, 2026).

Ces investissements sont en grande partie propres à l'entreprise et constituent une perte sèche s'ils ne débouchent pas sur une réorganisation de l'activité source de gains de productivité. Or, une restructuration coûte l'équivalent de 38 mois de salaire par salarié concerné en France, contre 31 mois en Allemagne et 7 aux États-Unis (Coatanlem et Coste, 2025). Par ailleurs, une protection de l'emploi plus stricte va de pair avec une adoption plus lente des technologies qui exigent des réorganisations, surtout au sein des grandes entreprises établies (Canton, 2026). En France, l'introduction de nouvelles technologies impose en outre l'information et la consultation préalables du Comité social et économique (article L. 2312-8 du Code du travail). En 2025, deux tribunaux ont ainsi suspendu le déploiement d'outils d'IA, dont l'un en phase pilote, faute de consultation menée à son terme (tribunal judiciaire de Nanterre, 14 février 2025 ; tribunal judiciaire de Créteil, 15 juillet 2025). Ces coûts potentiels peuvent orienter les entreprises vers des usages limités et réversibles de la technologie. Ceci illustre par ailleurs la nécessité d'un dialogue social qui fasse réellement le lien entre employeurs et salariés sur les enjeux d'adoption de ces technologies.

Les coûts liés aux données, qu'il s'agisse de celles des salariés ou des clients, jouent également en défaveur des entreprises européennes. Après l'entrée en vigueur du RGPD, les entreprises européennes ont réduit leur stockage de données de 26 % et leur traitement de données de 15 % par rapport aux entreprises américaines comparables. Cela équivaut à une hausse de 22 % du coût des données, mais de moins de 1 % des coûts de production (Demirer et al., 2024). Le capital-risque américain a par ailleurs moins investi dans les jeunes entreprises européennes intensives en données (Jia et al., 2025). Ces effets touchent l'ensemble de l'UE. Les entreprises françaises citent d'ailleurs la réglementation des affaires comme obstacle majeur à l'investissement moins souvent que la moyenne de l'UE et que les entreprises allemandes (26 %, contre 34 % et 49 % d'après l'enquête EIBIS). Là encore, si la protection des données des consommateurs et des salariés européens doit rester une priorité des pouvoirs publics, ses modalités peuvent être interrogées, surtout si elles désavantagent les entreprises européennes face à des entreprises américaines, dont l'UE contrôle plus difficilement les pratiques en matière de données.

Le risque juridique lié aux fonctions transversales va dans le même sens. Les ressources humaines, la relation client et le marketing traitent des données personnelles de salariés ou de clients, et une décision assistée par l'IA pourrait y être contestée. Un gain de productivité modéré dans la paie ou la présélection de candidats ne suffit alors pas à compenser le risque d'un contentieux ou d'une suspension du déploiement. Le même outil appliqué au développement de produits, au contraire, n'expose guère à ce type de risque. Cette asymétrie est cohérente avec la figure 7 : en France, les usages se concentrent dans les fonctions liées au produit, moins dans les tâches périphériques.

Les compétences et les attitudes à l'égard de la technologie n'expliquent en revanche qu'une faible part de l'écart. La part des spécialistes des TIC dans l'emploi est comparable en France et dans l'UE (4,9 % contre 5,0 % en 2025, selon Eurostat). Parmi les Français qui n'utilisent pas l'IA générative, 13 % seulement déclarent ne pas savoir s'en servir, contre 62 % qui disent n'en avoir pas eu besoin (Bunel, Lapeyre et Lopes, 2026). Certes, les compétences de base des adultes français sont inférieures à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2024) et les actifs français sont aussi plus réservés sur les effets de l'IA sur leur emploi (57 % d'opinions positives, contre 66 % dans l'UE), mais le fait qu'ils se soient approprié l'outil à titre individuel au moins autant que leurs voisins européens suggère que la difficulté tient à l'organisation du travail plus qu'aux avis individuels.

Pour les entreprises établies, intégrer l'IA aux processus internes suppose de réécrire des procédures, des systèmes d'information et des contrats, alors qu'une entreprise nouvelle peut organiser d'emblée ses opérations autour de l'outil. La diffusion de la technologie passe donc autant par l'entrée de nouvelles entreprises que par l'adaptation des anciennes. Or, l'Europe est aussi en retard sur l'émergence de nouveaux acteurs. Aucune entreprise européenne partie de zéro au cours des cinquante dernières années n'est valorisée à plus de 100 milliards d'euros, alors que les six entreprises américaines qui dépassent 1 000 milliards d'euros ont toutes été créées au cours de cette période

(Draghi, 2024). Un tissu productif qui se renouvelle peu adopterait ainsi plus lentement, faute d'entreprises qui auraient intégré l'IA dès leur création. Ce mécanisme reste toutefois une hypothèse, que des données d'adoption par âge des entreprises permettraient de tester.

Enfin, une partie de l'écart mesuré pourrait tenir au périmètre des enquêtes. Si les entreprises européennes confient plus souvent que les américaines leur paie, leur comptabilité ou leur relation client à des prestataires, l'IA utilisée dans ces fonctions est déployée par le prestataire et non par l'entreprise interrogée, qui déclare alors ne pas utiliser l'IA dans ces domaines. L'enquête d'Eurostat sur l'usage des TIC, qui distingue les fonctions informatiques assurées en interne de celles confiées à des prestataires externes, permet de mesurer ce recours à l'externalisation en Europe. Faute de statistique équivalente pour les États-Unis, la comparaison reste toutefois impossible.

Références

Adjerad, R. et G. Vermersch (2026). « Avec l'essor de l'intelligence artificielle générative, l'investissement numérique tire davantage la croissance aux États-Unis qu'en France, tandis que l'emploi recule dans les activités informatiques des deux côtés de l'Atlantique ». Note de conjoncture, Insee, mars 2026. https://www.insee.fr/fr/statistiques/8907419?sommaire=8907467

Aldasoro, I., L. Gambacorta, R. Pal, D. Revoltella, C. Weiss et M. Wolski (2026). « AI adoption, productivity and employment: evidence from European firms ». BIS Working Papers, n° 1325. https://www.bis.org/publ/work1325.htm

Banque d'Angleterre (2025). « Record of the Financial Policy Committee meeting on 2 October 2025 ». Financial Policy Committee, 8 octobre 2025.

Banque européenne d'investissement (2025). EIB Investment Survey 2025: European Union Overview. https://doi.org/10.2867/4791610

Bergeaud, A., G. Cette et R. Lecat (2016). « Productivity Trends in Advanced Countries between 1890 and 2012 ». Review of Income and Wealth, 62(3), 420-444. https://doi.org/10.1111/roiw.12185

Bergeaud, A., S. Bunel, X. Jaravel et A. Roulet (2026). « Comment lutter contre le décrochage de la productivité ? ». Note du CAE, n° 94, septembre 2026. https://cae-eco.fr/comment-lutter-contre-le-decrochage-de-la-productivite

Bick, A., A. Blandin, D. J. Deming, N. Fuchs-Schündeln et J. Jessen (2026). « Mind the Gap: AI Adoption in Europe and the U.S. ». NBER Working Paper, n° 34995 ; Brookings Papers on Economic Activity, printemps 2026. https://doi.org/10.3386/w34995

Bloom, N., C. Genakos, R. Sadun et J. Van Reenen (2012). « Management Practices Across Firms and Countries ». Academy of Management Perspectives, 26(1), 12-33. https://doi.org/10.5465/amp.2011.0077

Bloom, N., R. Sadun et J. Van Reenen (2012). « Americans Do IT Better: US Multinationals and the Productivity Miracle ». American Economic Review, 102(1), 167-201. https://doi.org/10.1257/aer.102.1.167

Bunel, S., A. Lapeyre et A. Lopes (2026). « Diffusion de l'intelligence artificielle et dépendance numérique : fondements de l'intervention publique et enjeux de mesure ». Focus du CAE, n° 142, septembre 2026. https://www.cae-eco.fr

Calvino, F. et L. Fontanelli (2023). « A portrait of AI adopters across countries: Firm characteristics, assets' complementarities and productivity ». OECD Science, Technology and Industry Working Papers, n° 2023/02. https://doi.org/10.1787/0fb79bb9-en

Canton, E. (2026). « Employment protection, adjustment costs, and technology adoption ». EU research and innovation paper series, KI-01-26-053-EN-N, Commission européenne, direction générale de la recherche et de l'innovation. https://apre.it/wp-content/uploads/2026/04/Employment-protection-adjustment-costs-and-technology-adoption.pdf

Coatanlem, Y. et O. Coste (2025). « Cost of Failure, Disruptive Innovation and Targeted Flexicurity: More Evidence Supporting Targeted Reforms ». IEP@BU Working Paper, Université Bocconi. https://iep.unibocconi.eu/publications/working-papers/working-paper-cost-failure-disruptive-innovation-and-targeted

Dealroom (2026). French Deep Tech Report 2026. https://dealroom.co/reports/french-deep-tech-report-2026/

Demirer, M., D. J. Jiménez Hernández, D. Li et S. Peng (2024). « Data, Privacy Laws and Firm Production: Evidence from the GDPR ». NBER Working Paper, n° 32146. https://doi.org/10.3386/w32146

Draghi, M. (2024). The future of European competitiveness. Commission européenne, septembre 2024. https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en

Emerging Technology Observatory (2026). Country AI Activity Metrics, version 1.12.0, 15 septembre 2026. Center for Security and Emerging Technology. https://doi.org/10.5281/zenodo.22772306

Epoch AI (2026). Notable AI Models, base consultée le 24 septembre 2026. https://epoch.ai/data/notable_ai_models.csv

Eurostat (2026). Spécialistes des TIC dans l'emploi total (isoc_sks_itspt), extraction du 24 septembre 2026. https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/isoc_sks_itspt/default/table

Jia, J., G. Z. Jin, M. Leccese et L. Wagman (2025). « How Does Privacy Regulation Affect Transatlantic Venture Investment? Evidence from GDPR ». NBER Working Paper, n° 33909. https://doi.org/10.3386/w33909

Lequiller, F., N. Ahmad, S. Varjonen, W. Cave et K.-H. Ahn (2003). « Report of the OECD Task Force on Software Measurement in the National Accounts ». OECD Statistics Working Papers, n° 2003/01. https://doi.org/10.1787/334811030426

OCDE (2024). Do Adults Have the Skills They Need to Thrive in a Changing World? Survey of Adult Skills 2023. OECD Skills Studies. https://doi.org/10.1787/b263dc5d-en ; note pays France : https://www.oecd.org/en/publications/2024/12/survey-of-adults-skills-2023-country-notes_df7b4a60/france_ba42b6a4.html

Pástor, Ľ. et P. Veronesi (2009). « Technological Revolutions and Stock Prices ». American Economic Review, 99(4), 1451-1483. https://doi.org/10.1257/aer.99.4.1451

Stanford HAI (2026). The 2026 AI Index Report. Stanford Institute for Human-Centered Artificial Intelligence. https://hai.stanford.edu/ai-index/2026-ai-index-report

TOP500 (2026). TOP500 List, juin 2026 (67e édition). https://top500.org/lists/top500/2026/06/

Tribunal judiciaire de Créteil (2025). Ordonnance de référé du 15 juillet 2025, n° 25/00851. https://cms.law/fr/fra/legal-updates/intelligence-artificielle-le-forcage-de-la-consultation-du-cse

Tribunal judiciaire de Nanterre (2025). Ordonnance de référé du 14 février 2025, n° 24/01457. https://www.doctrine.fr/d/TJ/Nanterre/2025/U49C7FA7B45140B949666

Auteurs

Antonin Bergeaud, HEC Paris et LIFT.
Simon Bunel, INSEAD, FIL et LIFT.

À propos du LIFT

Le Laboratoire de l'Innovation et du Futur du Travail (LIFT) est un laboratoire de recherche d'HEC Paris consacré à l'analyse de l'impact de l'intelligence artificielle sur les entreprises, l'emploi, l'innovation et la croissance. Il associe des chercheurs académiques et des praticiens autour de six axes de travail, produit des données originales et publie régulièrement notes, études et indicateurs à destination des décideurs publics et privés.

Les publications du LIFT

Les Policy Papers présentent, dans un format court, des résultats empiriques et leurs implications pour la décision publique et privée. Les Working Papers présentent des travaux de recherche en cours. Les trackers du LIFT donnent accès à des indicateurs actualisés sur la diffusion de l'IA. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position de leurs employeurs et institutions, ni celle des partenaires du laboratoire.

Citer ce document

Bergeaud, A. et S. Bunel (2026), « Pourquoi l'IA ne rend pas (encore) la France plus productive », LIFT Policy Paper 2026-01, HEC Paris.

Contact

LIFT – HEC Paris, 1 rue de la Libération, 78351 Jouy-en-Josas
lift@hec.fr · heclift.github.io/website

Document publié sous licence Creative Commons CC BY 4.0. Reproduction autorisée avec mention de la source.